

Pro Enfance réunit les acteurs
romands de l'accueil de l'enfance
et les représente au plan national



Remerciements
à la FRESEDE

Etat des lieux de l'accueil parascolaire Rencontre cantonale fribourgeoise

8 novembre 2023



Données relatives à l'organisation et au financement des prestations – L'accueil parascolaire fribourgeois –

L'accueil parascolaire fribourgeois

Public et prestations

- Age des enfants
 - Enfants en âge d'école enfantine et primaire (4 à 12 ans, 1 à 8 H).
- Type de prise en charge
 - Les accueils extrascolaires en milieu collectif ;
 - Les accueils extrascolaires assurés par les assistantes parentales ou par des particuliers/AMF;
 - Les accueils de midi/Mittagstisch.
- Prestations proposées
 - Une grande marge de liberté est laissée aux structures quant aux prestations proposées.

L'accueil parascolaire fribourgeois

Public et prestations

- Ouvertures

- Horaires aménagés de manière à compléter le mieux possible les horaires scolaires
- Horaires et services varient selon les besoins locaux
- Horaires susceptibles de changer au début de chaque année scolaire en fonction de la demande des parents

- Inscriptions

- Auprès des structures d'accueil
- Il n'existe pas de critères cantonaux de priorisation des inscriptions, cela dépend des structures et des régions

L'accueil parascolaire fribourgeois

Taux d'encadrement

- Rapport de l'effectif personnel/enfants
 - AES en milieu collectif
 - 1 à 12 enfants : 1 personne formée AES au minimum
 - 13 à 24 enfants : 1 personne formée AES et 1 auxiliaire
 - 25 à 36 enfants : 1 personne formée AES et 2 auxiliaires
 - 37 à 48 enfants : 2 personnes formées AES et 2 auxiliaires
 - 49 à 60 enfants : 2 personnes formées AES et 3 auxiliaires
 - 61 à 72 enfants : 3 personnes formées AES et 3 auxiliaires
 - Accueils extrascolaires assurés par les AMF
 - 1 à 4 enfants d'âge préscolaire ou d'âge scolaire par AMF
 - Dérogations possibles à midi ou périodes avant et après l'école et les congés scolaires
 - Accueils de midi/Mittagstisch
 - 8 enfants max. pour les accueils organisés chez des particuliers, 12 dans un lieu public

L'accueil parascolaire fribourgeois

Formation

- Les accueils extrascolaires en milieu collectif
 - Formation d'intervenant·e en AES
 - Formation dans le domaine éducatif, pédagogique ou social
- Accueils extrascolaires assurés par les assistantes parentales ou par des particuliers/AMF
 - Formation de l'association d'accueil familial de jour
- Les accueils de midi/Mittagstisch:
 - Pas de formation spécifique

L'accueil parascolaire fribourgeois

Collaboration avec l'école

- Il n'y a pas d'échange automatique d'information entre les structures d'accueil parascolaire et l'école
- En principe, c'est aux parents de renseigner l'AES sur les absences ou sur les besoins spécifiques de leur enfant
- En général des contacts avec les enseignant-e-s sont établis lorsqu'un élève est absent.

L'accueil parascolaire fribourgeois

Collaboration entre instance – Gouvernance

- **Surveillance de l'accueil parascolaire**
 - Associations d'Accueil Familial de Jour pour les accueils extrascolaires assurés par les AMF
 - SEJ pour les AES et les mamans de jour non affiliées.
- **Recensement du nombre de places d'accueil parascolaire** : Canton
- **Pilotage du nombre de places d'accueil parascolaire** : Communes
 - Evaluent tous les 4 ans le nombre et le type de places d'accueil extrafamilial nécessaires. Elles proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places
- **Échanges d'informations et collaborations entre l'organe de contrôle et l'organe de pilotage**
 - Le SEJ développe et met à disposition des communes les outils standardisés permettant l'évaluation des besoins. Il tient une base de données actualisée des besoins et autorise ou non l'ouverture de nouvelles places

L'accueil parascolaire fribourgeois

Financement

- **Modèle de financement**
 - Les parents paient en fonction de leur capacité économique
 - Les communes financent les coûts qui ne sont pas pris en charge par les parents et permettent des tarifs dégressifs
 - Le canton prend en charge 10 % du coût moyen des structures subventionnées. Pour les 1-2 HarmoS, une subvention État-Employeurs est octroyés de CHF 1.30.- de l'heure pour les AES et de CHF 1.25.- de l'heure pour les AMF. À cela s'ajoutent 60 centimes de l'heure de prise en charge, financés par la réforme fiscale. Cela correspond donc à une subvention totale de CHF 1.90.- de l'heure pour les AES et de CHF 1.85.- pour les AMF
- **Budget total alloué à l'accueil parascolaire**
 - L'information n'est pas disponible au niveau cantonal
- **Coût moyen par place (budget cantonal/nombre total de places)**
 - Pas d'information au niveau cantonal. La subvention État-Employeurs se base sur un coût moyen de CHF 8.37 de l'heure estimé en 2009
- **Financement de la formation continue**
 - Le canton peut participer au financement des frais de perfectionnement nécessaire à l'exercice des tâches du personnel éducatif des structures d'accueil

L'accueil parascolaire fribourgeois

Les chiffres

- Le canton compte **118 structures d'accueil extrascolaire**
- **2'914 places autorisées** le matin, 4'880 places à midi et 3'797 places l'après-midi
- Selon la statistique scolaire, on estime que **10-15% des écoliers sont en accueil parascolaire**. En zone urbaine, ce taux peut atteindre 25%
- Le **nombre d'enfants en liste d'attente** dans le canton n'est pas connu, mais chaque commune devrait tenir une liste
- Le **taux de fréquentation par tranche horaire** n'est pas monitoré au niveau cantonal mais se trouve auprès de chaque structure. L'unité du midi est l'unité la plus demandée et la plus remplie
- Le **nombre de personnes travaillant dans l'accueil parascolaire** dans l'ensemble du canton est inconnu
- La part de financement à charge du canton/communes/employeurs/parents est inconnue, car les subventions communales diffèrent d'une commune à l'autre



Conclusion